Respecte ton encadrement :

ton entraîneur, tes parents, tes dirigeants, les organisateurs

Respecte tes partenaires et tes adversaires :

sois avec les autres comme tu aimerais que l'on soit avec toi

Respecte le matériel et les installations du club :

si tu aimes ton sport, protège-le!

Respecte les décisions de l'arbitre :

sans règles il n'y a pas de jeu, l'arbitre est ton partenaire de jeu

Apprends à contrôler tes émotions pendant les matchs :

tu peux te sentir frustré, victime d'injustice, énervé ou vexé, mais tu dois avant tout te concentrer sur le jeu ; c'est l'expérience du sportif et la véritable force du champion

Démontre ton esprit sportif:

sois un exemple pour les autres, développe l'entraide et le soutien, n'accuse personne, refuse toute tricherie

Reste lucide quand ton équipe gagne ou perd :

sois humble et respectable dans la victoire comme dans la défaite, c'est ainsi que l'on progresse

Participe à la vie de ton club :

fais-le vivre, tu apprendras beaucoup sur toi-même et sur les autres ; c'est un bagage pour ta vie future.



ET COMME L'A DIT LE BARON DE COUBERTIN: L'L'ESSENTIEL, C'EST DE PAS S'ÉTRIPER"



LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE

DE L'ISÈRE REMERCIE SES PARTENAIRES

DANS LE CADRE DE L'OBSERVATOIRE

DU « MIEUX VIVRE ENSEMBLE DANS LE SPORT COLLECTIF »

Le Comité départemental de basket pour sa «Lettre à mon père»

Le District de foot pour son fascicule « Hors jeu la violence »

Le Comité départemental de handball pour sa plaquette « Sport sans violence tous d'accord »

Le Comité de rugby Isère Sud et le Comité des Alpes pour la plaquette « *Adoptez l'ovale attitude* »

Le Comité de tennis pour sa réflexion sur «La bonne attitude»

Le Comité départemental olympique et sportif pour son travail de sensibilisation et de formation des dirigeants associatifs

La police et la gendarmerie nationale pour leur disponibilité auprès des dirigeants de clubs dans le cadre de la prévention des matchs à risques

Le service de la sécurité intérieure de la préfecture

Libert - Egalin - Francisco REFURIAQUE FRANÇAISE Profet de l'Isère Départementale de la Cohésion Sociale







OBSERVATOIRE DU « MIEUX VIVRE ENSEMBLE DANS LE SPORT COLLECTIF »

Sport co attitude...

Le jeu avant l'enjeu



PARENT SUPPORTEUR

« LA BONNE ATTITUDE »

Entretenez le plaisir du jeu chez votre enfant :

un match doit être vécu comme une fête, un instant privilégié.

Participez à la bonne image de son club par votre attitude

Respectez les adversaires de votre enfant ainsi que leurs parents :

votre enfant vous observe

Évitez les comparaisons, chaque enfant est unique :

préparez votre enfant à accueillir la réussite d'un camarade sans rancœur ou déception Félicitez votre enfant lorsqu'il a un bon comportement durant le match

Acceptez les décisions de l'arbitre :

face à une injustice d'arbitrage, transformez votre frustration en encouragements pour l'équipe

Restez positif après une défaite :

il n'est pas nécessaire d'en « rajouter » ! Une défaite est une étape nécessaire à la formation d'une équipe

Ne cherchez pas à vous réaliser au travers des performances de votre enfant

Participez à la vie de son club en fonction de vos disponibilités :

votre engagement, même ponctuel, favorisera son intégration et son bien être au sein de son club.

Lettre à mon père... Je me sens mal à l'aise et je ne sais pas comment te le dire. Tu m'as offert un ballon alors que je commençais à peine à marcher. Je n'allais pas encore à l'école Jame m'entraner la semaine, plaisanter avec mes copains, et jouer le dimanche, Jume mencruner la semane, plusancer wec mes copains, et jouer le almanche, comme les grandes équipes. Mais quand tu viens me voir jouer, je ne sais pas, ce n'est quand tu m'as inscrit dans un club. Tu ne me donnes plus cette petite tape amicale à la fin des matches, ne minutes plus a manger un numourger avec toi.
Tu t'installes dans les gradins en pensant que tous sont des ennemis, tu insultes plus comme avant. tu ne minites plus à manger un hamburger avec toi. les arbitres, les entraîneurs, les joueurs et les autres parents. Pourquoi as-tu chargé? Je crois que tu souffres et je ne le comprends pas. Tu me répètes que je suis le meilleur, que les autres ne valent rien à côté de moi.

Cet entraneur que tu traites d'incapable, il m'a construit lui aussi, et il m'a appris à prendre du plaisir tout en jouant. Je ne veux pas te décevoir. Je pense parfois que u prenare au piasir tout en jouant. Je ne veux pas te decevoir. Je pense partois que prenare au piasir tout en jouant. Je ne veux pas te decevoir. Je pense partois que je ne serai pas le professionnel que tu espères. Je ne suis pas assez bon, que je ne serai pas le professionnel que tu espères. Jai même pensé tout arrêter, mais ce sport me plast papa Tu m'étouffes. Jai même pensé tout arrêter, mais ce sport me plast papa Tu m'étouffes. Jai même pensé tout arrêter, mais ce sport me plast tellement... Papa, s'il te plat, ne m'oblige pas à te dire que je ne veux plus que tu tellement... Papa, s'il te plat, ne m'oblige pas à te dire que je ne veux plus que tu Ton fils qui t'aime viennes me voir jouer.

LE SPORT N'EST PAS HORS-LA-LOI

Les incivilités et la violence dans le sport nous concernent tous et peuvent engager notre responsabilité.

Ensemble luttons contre les dégradations, les violences, le racisme qui se développent autour du sport.

Qui peut être responsable?

- Les joueurs
- Les spectateurs et supporters
- Les parents des jeunes sportifs
- Les organisateurs
- Les dirigeants et éducateurs.

Les sanctions encourues peuvent être disciplinaires, civiles et pénales.

OUELOUES EXEMPLES DANS LES ENCEINTES SPORTIVES

LES INFRACTIONS NON SPÉCIFIQUES...

Violences (sur un mineur de moins de 15 ans, sur une personne vulnérable, sur une personne dépositaire de l'autorité publique, exerçant une mission de service publique, en réunion, avec préméditation, avec usage ou menace d'une arme) n'ayant pas entrainé d'ITT (incapacité totale de travail) - ARTICLE 222-13 DU

Peine Principale (PP): 3 ans • 45000 € + ART 222-44, 222-45, 222-47
DU CODE PÉNAL ET ART 42-II L 16/07/84 • interdiction de stade • interdiction du territoire français (ITF).

Destructions et dégradations par moyen dangereux pour les personnes - ARTICLE 322-6 DU CODE PÉNAL

PP: 10 ans • 150 000€ + ART 322-15 DU CODE PÉNAL ET ART 42-11 L 16/07/84 • interdiction de stade - (ITF)

Outrage au drapeau ou à l'hymne national lors d'une manifestation en réunion - ARTICLE 433-5-I DU CODE PÉNAL

PP: 6 mois • 7500 \in + ARTICLE 433-22 • interdiction d'exercer certaines fonctions.

LE CODE DU SPORT

Introduction de fusées ou artifices et introduction d'armes -

ARTICLE L 332-8 ET L 332-11

PP:3 ans d'emprisonnement − 15000 \in − confiscation de l'objet proscrit + interdiction de stade

Introduction de boissons alcoolisées - ARTICLE L 332-3 ET L 332-1 PP : 1 an -7500€ + interdiction de stade

Provocation à la haine à l'égard d'un arbitre, d'un juge sportif, d'un joueur ou de toute autre personne - ARTICLE L332-4 ET L332-1 PP: 1 an − 15 000 € + interdiction de stade

Introduction, port ou exhibition de signes, insignes ou symboles rappelant une idéologie raciste ou xénophobe - ARTICLE L332-7 ET L332-11

ARTICLE L332-7 ET L332-II

PP:1 an - 15000€ + interdiction de stade

Jet de projectile présentant un danger pour la sécurité des personnes - ARTICLE L 332-9 ET L 332-11

PP:3 ans - 15000€ + interdiction de stade.